



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Strasbourg, le 9 décembre 2025

**L'État s'engage résolument dans le Grand Est pour protéger les femmes victimes de violences conjugales et briser le cycle des violences**

Dans la continuité de la première fiche baromètre publiée par le préfet de région Grand Est en novembre, et dans le prolongement du Grenelle contre les violences conjugales, l'État renforce son action régionale en mobilisant un levier essentiel : ***garantir un accès immédiat et durable à l'hébergement et au logement pour permettre aux femmes victimes de violences de se mettre à l'abri et de reconstruire leur vie.***

Le Grand Est bénéficie d'un dispositif territorial renforcé, articulé autour d'une offre d'hébergement adaptée, d'équipes professionnelles formées et d'actions de proximité menées en lien étroit avec les associations spécialisées, les collectivités territoriales et les services de l'État.

Un travail spécifique est mené dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin d'aller à la rencontre des femmes les plus éloignées des dispositifs d'aide.

Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles poursuivent leur mobilisation pour informer, orienter et accompagner les femmes tout au long de leur parcours de protection, tandis que les dispositifs nationaux déployés depuis 2019 permettent d'assurer une sécurité renforcée et une prise en charge plus rapide : téléphones Grave Danger, bracelets anti-rapprochement, ordonnances de protection accélérées, formation spécifique des forces de l'ordre, ou encore possibilité de déposer plainte à l'hôpital.

Aux côtés de l'ensemble des acteurs engagés – collectivités, associations, professionnels de santé, travailleurs sociaux et forces de sécurité – l'État réaffirme son ambition : ***aucune femme victime de violences ne doit rester seule face à son agresseur.***

Offrir un refuge, un accompagnement et des perspectives d'avenir constituent une priorité absolue de l'action publique.

**Contact presse**

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture de la région Grand Est  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 @PrefetGrandEstBasRhin

 @Prefet67

 @Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin

# L'Etat s'engage dans la région Grand Est

## - Mieux protéger et accompagner les femmes victimes -

L'État se mobilise pour protéger les femmes victimes de violences et mettre fin au cycle de violences dont elles sont victimes. L'hébergement et le logement sont des leviers clés de cette politique interministérielle. Ils facilitent la séparation, soit par la mise à l'abri de la victime, soit par l'éloignement de l'auteur des violences.



### Objectif

- Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Faciliter le signalement et le dépôt de plainte (plateforme numérique, dispositifs d'aller-vers, 3919)
- Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes "mesures judiciaires, intervenants spécialisés, hébergement dédié, parcours de sorties de la prostitution"
- Prévenir la récurrence par un suivi renforcé des auteurs

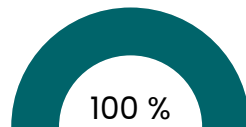


### Indicateurs

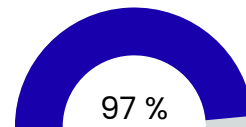
- 1 Nombre de places d'hébergement et en logement adapté dédiées aux femmes victimes de violences et à leurs enfants
- 2 Nombre de bracelets anti-rapprochement actifs
- 3 Nombre de conventions hospitalières conclues pour favoriser le dépôt de plainte



### Taux d'avancement



Réalisation Grand Est



Réalisation France



### Et concrètement ...

#### Chiffres-clés dans le Grand Est

- 718 places d'hébergement d'urgence et de logements adaptés dédiées aux femmes victimes de violences.
- 4 dispositifs d'"aller-vers", des vans itinérants en zones rurales et quartiers prioritaires pour repérer, informer et orienter les femmes isolées.
- 13 CIDFF - Centre d'information des droits des femmes et des familles - ont accompagné 16 387 femmes en 2024, dont 6 095 victimes de violences.
- 4 941 femmes ont bénéficié de l'Aide universelle d'urgence de décembre 2023 à septembre 2025 pour quitter un conjoint violent.

#### Depuis 2019, plusieurs dispositifs viennent renforcer la protection des victimes, coordonnés par les autorités policières et judiciaires

- Téléphones Grave Danger (TGD)
- Bracelets anti-rapprochement (BAR)
- Ordonnances de protection délivrées plus rapidement
- Formation renforcée des policiers et gendarmes sur les violences intrafamiliales
- Dépôt de plainte possible à l'hôpital, pour faciliter le signalement

#### En 2026, une expérimentation "Pack Nouveau Départ" aura lieu dans l'Aube

- ➔ Une réponse rapide, globale et personnalisée pour aider les victimes à quitter le conjoint violent et reconstruire leur vie (hébergement, ressources, accompagnement psychologique et juridique, réinsertion professionnelle).